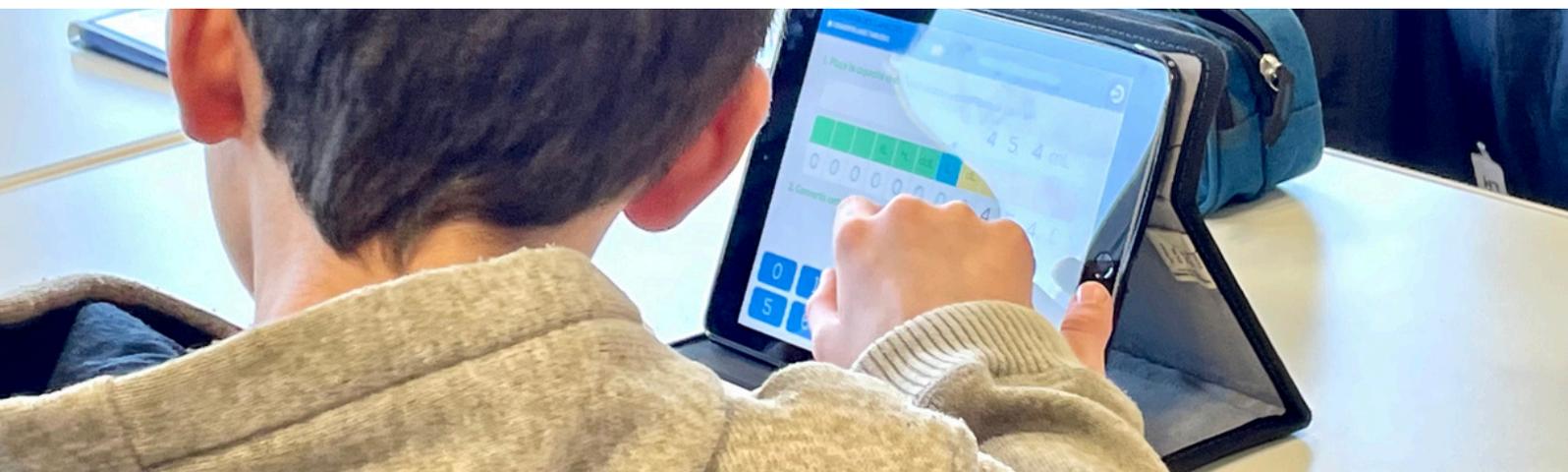


# DOSSIER DE PRESSE

Mardi 26 août



**RENTRÉE SCOLAIRE 2025-2026  
DANS LES COLLÈGES DE LA VIENNE**

[lavienne86.fr](http://lavienne86.fr)







## FAVORISER LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

Le Département est en charge du bon fonctionnement des collèges de la Vienne. Il dote chaque établissement des moyens financiers et humains nécessaires pour permettre aux élèves d'étudier, se restaurer, faire du sport, et pratiquer des activités culturelles dans de bonnes conditions.



“

### **Tous les collégiens de la Vienne doivent avoir les mêmes chances de réussite !**

La rentrée scolaire est l'occasion de réaffirmer notre engagement envers les collégiens de la Vienne : donner à chacun les moyens de s'épanouir, de réussir et de se projeter vers l'avenir. Au-delà des bâtiments et des équipements, le Département agit pour que chaque élève trouve dans son collège un lieu d'apprentissage de qualité, de confiance et d'ouverture. L'éducation est la clé de l'avenir de la Vienne. C'est la raison pour laquelle nous poursuivons nos investissements dans les 35 collèges du département à travers le Plan Collèges jusqu'en 2028. C'est le cœur de notre action. Le projet du futur Campus Numeria incarne cette ambition d'un territoire innovant au service de la jeunesse !

**Alain PICHON**

**Président du Département de la Vienne**



“

### **Des collèges pour réussir !**

Cette rentrée 2025-2026 marque une étape importante pour nos collèges. La réouverture du collège Henri IV illustre notre volonté d'offrir aux collégiens des lieux d'apprentissage et des établissements modernes et adaptés aux enjeux d'aujourd'hui. Avec le Plan Collèges de 242 millions d'euros d'ici 2028, nous poursuivons nos investissements pour rénover nos établissements et poursuivre le développement du numérique éducatif. Chaque action vise un seul objectif : donner aux collégiens les meilleures conditions pour apprendre, grandir et réussir !

**Henri COLIN**

**Vice-Président du Département en charge de l'éducation, des collèges, des bâtiments et des relations avec l'Université**





## LES EFFECTIFS

### COLLÈGES PUBLICS

Le Département de la Vienne ne dispose, à ce jour, que des prévisions d'effectifs de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) car les constats de rentrée ne sont pas encore réalisés par les collèges.

**La prévision est à 15 662 élèves (15 971 élèves en 2024/2025). C'est une baisse significative des effectifs des collèges publics de plus de 300 élèves soit 1,9 %, pour un niveau global jamais atteint ces dernières années.**

Cette tendance, qui se confirme au niveau national, est liée à la baisse démographique déjà connue dans le Premier Degré et qui maintenant s'installe dans les collèges, sans que les mobilités de populations extérieures vers la Vienne ne compensent la baisse de natalité.

**23 collèges perdent des élèves soit les deux tiers des établissements publics.** Certains établissements connaissent des baisses d'effectifs en raison de la révision de la carte scolaire, nécessaire puisque leur capacité d'accueil était atteinte. La baisse des effectifs touchent les établissements en milieu rural, surtout en périphérie du département : Charroux, Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, Gençay, Mirebeau, mais aussi désormais des collèges urbains : tous les établissements de Poitiers et deux des trois collèges de Châtellerault.

Le département ne compte plus de collèges accueillant plus de 800 élèves, 2 établissements accueillent entre 700 et 799 élèves et 3 collèges comptent moins de 200 élèves.

### COLLÈGES PRIVÉS

**4 151 élèves sont attendus dans les 12 collèges privés.** Les prévisions transmises par la direction diocésaine de l'enseignement catholique montrent **une baisse des effectifs des collèges privés de 0,2%. Certains établissements subiraient une perte d'effectifs importante : de 8 à 9%.**

**19 813** élèves attendus\*

**15 662**

élèves dans les  
collèges publics



**4 151**

élèves dans les  
collèges privés



**35**

collèges publics et 12 privés

\*prévisions. Ces chiffres sont susceptibles de varier.



## LES CHANTIERS MAJEURS

Plus qu'un lieu de travail, un véritable espace de vie : le Département réalise chaque année des travaux pour sécuriser, moderniser et améliorer les collèges.

### 242 M€ POUR LE PLAN COLLÈGES JUSQU'EN 2028

Dans le cadre de son budget primitif 2016, le Département de la Vienne a adopté, un programme d'investissements pluriannuel ambitieux de 100 M€ pour 2015-2025. Le Plan Collèges, est depuis le budget primitif 2024, financé par plusieurs autorisations de programme d'un montant total de près de 242 millions d'euros jusqu'en 2028.

Ce plan d'investissements concerne la quasi-totalité des établissements à travers des opérations de reconstruction, de rénovation ou de mise aux normes. Les thématiques prioritaires sont :

- la mise en accessibilité des sites
- l'adaptation des capacités d'accueil
- l'amélioration thermique, fonctionnelle et technique
- l'amélioration des services de restauration
- l'entretien et l'équipement des établissements

Ce Plan Collèges, par son envergure et la masse financière de travaux qu'il génère, apporte un véritable soutien aux filières économiques locales et, en particulier, à celles du bâtiment. Ce programme d'investissement contient notamment des opérations lourdes pour un montant de plus de 213 M€ et des opérations dites de GREE (Grosses Réparations, Entretien et Équipement) pour un montant de l'ordre de 29 M€.

**Le Département a inscrit dans son budget 2025 en section d'investissement, 30,4 M€ pour les besoins des bâtiments des collèges publics, pour des opérations significatives ou des travaux de Grosses Réparations Entretien et Équipements. Il s'agit d'un niveau d'engagement sans précédent pour la collectivité.**

## RÉOUVERTURE DU COLLÈGE HENRI IV À POITIERS

Situé dans le cœur historique de la ville de Poitiers, le collège Henri IV est un collège emblématique du département. De 2023 à 2025, il a fait l'objet de travaux de restructuration importants pour préserver cet édifice dans le patrimoine de la Vienne.

La réhabilitation de l'établissement a été confiée à l'Atelier Philippe PROST, architecte spécialiste du patrimoine, à la suite d'un concours de maîtrise d'œuvre en décembre 2020.

Après 3 ans de travaux, l'établissement réouvre ses portes aux élèves et à l'ensemble de la communauté éducative.



## CONSTRUCTION DU POLE SOCIO CULTUREL DE MIREBEAU



L'équipe de l'agence Rudy RICCIOTTI a été désignée dans le cadre d'un concours de maîtrise d'œuvre en septembre 2022 pour mener à bien le projet de reconstruction du collège de Mirebeau et la création d'un pôle socio-éducatif et sportif.

Ce projet associe d'une part la reconstruction du collège par le Département de la Vienne et la construction d'un gymnase et d'un pôle socio-éducatif pour le compte de la Communauté de Communes du Haut-Poitou qui en a délégué la maîtrise d'ouvrage aux services départementaux.

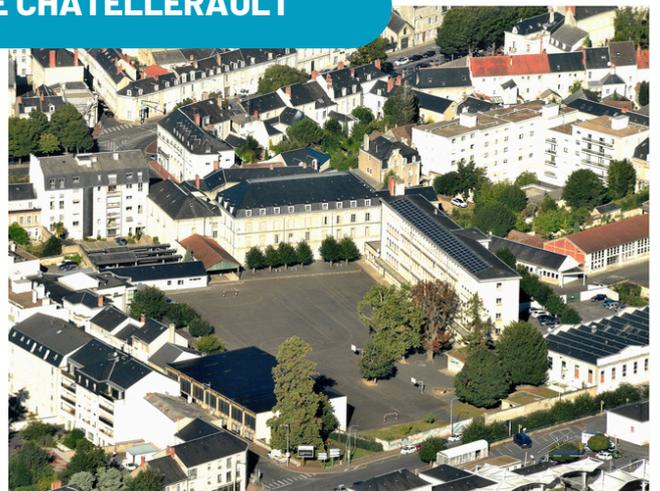
**Il vise d'autre part à être totalement exemplaire en matière environnementale avec des objectifs de performances très élevés (Label E4/C2) et l'installation d'une chaufferie biomasse utilisant le myscanthus ainsi que le recours à des matériaux biosourcés et bas carbone tels que le bois et le béton de chanvre.**

**La livraison est prévue pour la rentrée scolaire 2027 et le coût total de l'opération s'élève, pour les deux collectivités, à 33,25 M€, dont 20 M€ pour le Département.** Une subvention de 2,24 M€ au titre de la DSID (Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements) a été attribuée par l'État pour ce projet.

## RÉHABILITATION DU COLLÈGE RENÉ DESCARTES DE CHÂTELLERAULT

La réhabilitation du collège René Descartes de Châtellerault va débuter au cours de cette année scolaire. Quatre équipes de conception-réalisation portées par des entreprises générales et/ou de gros-œuvre ont été sélectionnées lors d'un premier jury. Le marché de conception-réalisation sera attribué en avril 2026.

Les travaux devraient démarrer au dernier trimestre de l'année 2026 pour un coût total estimé à 30 M€. **Exécutés en site occupé et par phase, ils devraient être totalement achevés pour la rentrée 2029.**



## RÉHABILITATION DU COLLÈGE FRANCE BLOCH SÉRAZIN DE POITIERS



L'opération de restructuration du collège France Bloch Sérazin a débuté fin 2023 par sa phase de programmation menée par le cabinet KAPEA (Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage). Le Programme Technique Détaillé sera finalisé d'ici la Toussaint pour permettre de lancer la première phase du concours de conception-réalisation en début d'année 2026.

**Ce projet porte des ambitions environnementales très fortes sur les plans énergétique et niveau bas carbone.** Les travaux seront réalisés en site occupé pour une livraison estimée en 2028-2029.

## RÉHABILITATION DES PLATEAUX TECHNIQUES DE LA SEGPA DU COLLÈGE THÉOPRASTE RENAUDOT DE SAINT-BENOÎT



Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement du Plan Collèges, il a été prévu de reconsidérer l'ensemble des plateaux techniques des SEGPA de Poitiers, avec la construction du collège Joséphine Baker (déplacement de la SEGPA du collège France-Bloch Sérazin), la réhabilitation du collège Henri IV (déplacement de la SEGPA du collège Jean Moulin) ou dans celui d'une opération spécifique pour le collège Théopraste Renaudot de Saint-Benoît. Celle-ci a débuté cet été et concerne les salles dédiées aux champs « Hygiène, Alimentation, Service » et « Habitat ».

**Cette opération d'un coût de 750 000€ se déroule en deux phases dans la mesure où l'ensemble des travaux ne peut être réalisé au cours d'un seul été.**

La première phase, qui vient de s'achever, visait au désamiantage des espaces concernés et à la remise à neuf de l'existant : sols, électricité, plomberie, peinture. **La seconde phase, programmée lors de l'été 2026, sera consacrée aux nouveaux aménagements de ces plateaux techniques.**

## MISE EN ACCESSIBILITÉ

**Le Département poursuit le déploiement de son Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) par l'achèvement des travaux mis en chantier l'été dernier et qui portaient sur 8 établissements pour un budget de 2,8 M€.**

Les opérations prévues au collège Romain Rolland de Charroux et au collège Ferdinand-Clovis Pin de Poitiers n'ont pu se dérouler en raison d'absence de réponse d'entreprises pour le lot « désamiantage ». Ces travaux seront donc reportés à l'été 2026.

Les opérations de mise en accessibilité des collèges de Gençay, L'Isle-Jourdain, Lussac-les-Châteaux, Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, Valence-en-Poitou et Vivonne ont été achevées.

## TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS, ENTRETIEN ET ÉQUIPEMENT (GREE)

**Au budget 2025, 1,4 M€ ont été inscrits au titre des opérations de Grosses Réparations Entretien et Équipements des collèges publics, auxquels s'ajoutent 300 000€ pour les dépenses spécifiques liées à la restauration scolaire.**

Ces travaux sont exécutés, la plupart du temps, au cours des vacances scolaires, pendant l'été principalement, mais aussi pendant les vacances de Toussaint et de Pâques. A ce jour, **1,19 M€ de travaux ont été réalisés** ou engagés.



## FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES

**Le Département de la Vienne finance l'essentiel des dépenses de fonctionnement courant de chaque collège, ce qui englobe notamment les frais de chauffage, les consommations téléphoniques, les dépenses d'entretien courant des locaux, l'achat des mobiliers et matériels ou encore une part des activités pédagogiques proposées par les établissements.**

### DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT

En 2021, 2022 et 2023, des modalités particulières ont été appliquées pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) afin de répondre aux contextes inédits de crise sanitaire, d'inflation et de la flambée des prix de l'énergie.

**Au 31 décembre 2024, le fonds de roulement de l'ensemble des collèges s'élève à 4 300 492 €, soit 84 % de la DGF 2025, représentant une augmentation de près de 480 000 € par rapport à 2023.**

Par conséquent, **la DGF 2026 a été calculée en prenant en compte les critères habituels validés par les chefs d'établissements et avec des retenues sur fonds de roulement en distinguant les collèges** (collèges disposant de réserves supérieures à 75 jours sans dépasser le montant de la DGF versée 2025 et ceux disposant de réserves supérieures à la DGF versée en 2025).

Par ailleurs, le Département prévoit une réserve de DGF de 100 000€ pour le cas où des imprévus surviennent dans les collèges.

### GESTION ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES COLLÈGES



Près de **300** agents assurent les missions d'accueil des élèves, l'entretien des locaux, la maintenance et la restauration des collèges.

**Ils font partie intégrante de la communauté éducative et jouent un rôle primordial auprès des élèves étant identifiés comme des adultes et des référents au sein des établissements. Chaque année, les agents nouvellement affectés dans les collèges suivent une formation relative à la relation à l'élève.**

**Le Département investit afin d'assurer des conditions de travail favorables aux agents des collèges en finançant :**

- des dotations de matériels de nettoyage innovants qui allègent la pénibilité des tâches effectuées quotidiennement
- des dotations de matériels espaces verts portatifs et légers
- la rémunération et la formation des personnels contractuels ou en contrats aidés afin de remplacer les agents absents ou de pallier des restrictions médicales importantes
- la rémunération et la formation d'apprentis
- des formations professionnalisantes

**La masse salariale de l'ensemble des agents représente près de 10,2 M€ par an (données au 31/07/2025).** Ce montant a nettement évolué avec la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour les agents du Département.

## FINANCEMENT DES COLLÈGES PRIVÉS

**Le Département finance le fonctionnement et une part de l'investissement des 12 collèges privés sous contrat d'association. Un budget d'environ 2,42 M€ a été alloué pour l'année 2025** afin de contribuer aux dépenses de fonctionnement matériel ainsi qu'à la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service. Un crédit de 400 000 € a été alloué afin de financer les travaux d'investissement réalisés dans les collèges privés, conformément à la Loi Falloux du 15 mars 1850.

Ces travaux concernent aussi bien des travaux de mise en sécurité ou de mise en accessibilité, de réfection de salle (restauration, enseignement...), de remplacement de serveur, de menuiseries extérieures, de réfection de toiture, de changement de luminaires, d'acquisition de mobiliers...

## SOUTIEN DU DÉPARTEMENT AUX STRUCTURES À VOCATION ÉDUCATIVE



**En 2025, le Département a recentré ses actions pour les collégiens. Il a maintenu les aides visant la protection et l'accompagnement des élèves les plus fragiles et répondu favorablement à des projets menés avec l'Éducation Nationale.**

**Les actions de protection des élèves les plus fragiles et les projets menés avec l'Éducation Nationale ont été maintenus en 2025 pour un budget de 17 000 € :**

- Association des Pupilles de l'Enseignement Public (APEP) pour l'assistance pédagogique à domicile en faveur des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé
- Unité scolaire des enfants et adolescents hospitalisés (CHU de Poitiers) pour l'acquisition de fournitures et matériels scolaires à destination d'enfants de 3 à 18 ans hospitalisés en moyen et long séjours souvent placés à l'isolement
- Rectorat de l'Académie de Poitiers, pour la fourniture de livres aux élèves participant au Prix du Roman des collégiens
- Soutien au Pôle du Loudunais pour l'Information et l'Orientation (PLIO)

**En 2025, les dépenses de fonctionnement pour l'Éducation s'élèvent à 8,65 M€ auxquelles s'ajoutent 10,2 M€ de masse salariale relative à la rémunération des agents dans les collèges.**

## 350 000€ POUR SOUTENIR LA PRATIQUE SPORTIVE DES ÉLÈVES

Pour la pratique de l'Éducation Physique et Sportive (EPS), les élèves des collèges publics de la Vienne sont amenés à utiliser les équipements sportifs situés à proximité des établissements, équipements appartenant pour la plupart d'entre eux à d'autres collectivités (Communes, Établissements Publics de Coopération Intercommunale...).

**Le Département de la Vienne a doublé en 2024 la participation forfaitaire aux dépenses de fonctionnement de ces équipements par l'attribution d'une subvention annuelle fixée désormais à 10 250 €. Le Département alloue 350 000€ aux communes et communautés de communes pour l'utilisation des équipements sportifs par les collégiens.**



## RESTAURATION SCOLAIRE

Le Département poursuit son engagement pour assurer un service de restauration scolaire de qualité et durable à tous les collégiens accueillis dans les restaurants scolaires.

### BIEN MANGER POUR BIEN ÉTUDIER

Le Département de la Vienne est fortement engagé dans la mise en œuvre d'une politique de restauration de qualité et durable à destination des demi-pensionnaires accueillis quotidiennement dans les restaurants scolaires du territoire, s'articulant autour de trois axes :



#### Approvisionnement de proximité, de qualité et durable

- depuis 2016, adhésion du Département à l'association nationale Agrilocal permettant la mise en relation des acheteurs et des fournisseurs locaux par le biais d'une plateforme d'achat : Agrilocal86
- répondre aux obligations de la Loi EGAlim imposant aux restaurants collectifs d'atteindre 50% de produits alimentaires de qualité et durables (dont 20 % issus de l'agriculture biologique)

#### Qualité de l'offre alimentaire

- productions culinaires « faites maison » à partir de produits bruts, frais, de qualité et de saison
- diversification des apports en protéines

#### Lutte contre le gaspillage alimentaire

- accompagnement et mise en place d'un dispositif de prévention et de valorisation des bio déchets, y compris ceux générés par la restauration conduisant à l'évolution des pratiques et des outils professionnels (mise en place de bars à salades, tables de troc, pesée et valorisation des bio déchets : éleveurs canins, compostage...) Ce dispositif a permis aux établissements de réduire de plus de 110 tonnes leurs déchets depuis 2016
- visites pédagogiques chez les producteurs approvisionnant la restauration du collège ou dans les centres de tri ou de valorisation des déchets proposées aux collégiens de 6<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup>

**En 2025, 4 visites ont permis aux élèves de rencontrer les producteurs locaux, de découvrir leur métier, la chaîne de production et d'être sensibilisés à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces actions ainsi que l'implication quotidienne des agents des collèges permettent une évolution constante du taux d'intégration de produits locaux, de qualité et durables dans l'assiette des collégiens.**



**Plus de 1,6 Million**

de repas servis chaque année soit près de 11 000 repas par jour



**54%**

de produits de qualité, durables et locaux en 2024

**+ 3%** par rapport à 2023

Parallèlement, le montant consacré aux denrées dans l'assiette était resté relativement constant depuis 2016 (environ 1,75 € par jour). Ce montant a évolué de façon importante de par la situation conjoncturelle pour atteindre **2,11 € par jour en 2025**.

## LES TARIFS

Afin de parvenir à une offre culinaire de qualité dans les collèges, fondée sur des plats faits-maison préparés à base de produits locaux, frais et de saison, le Département de la Vienne a mis en place une politique globale de restauration dans les collèges depuis 2019 qui a conduit à :



- **harmoniser les tarifs de restauration scolaire** pour les élèves et les adultes de la communauté éducative dans l'ensemble des établissements du département,
- **harmoniser les pratiques budgétaires en termes de répartition des charges de restauration** entre le montant journalier de denrées dans l'assiette, les frais de fonctionnement et les reversements à la collectivité,
- **mettre en place deux dispositifs d'accompagnement financier à la restauration,**
- **harmoniser les pratiques de gestion du service de restauration dans l'ensemble des collèges** du département en ce qui concerne les modalités d'accès à ce service annexe.

En 2023 et 2024 au regard du contexte économique (inflation et augmentation conséquente du coût de l'énergie), et pour garantir l'équilibre des services de restauration ainsi que la qualité des repas, le coût du repas a été augmenté de 15 centimes deux années consécutives pour se fixer à 3,30 € pour un élève demi-pensionnaire.

Pour que l'augmentation des tarifs de restauration ne pèse pas sur les familles les plus défavorisées, qui perçoivent pour leurs enfants une bourse nationale, **le montant des aides à la restauration, accordées par le Département, a été réévalué dans les mêmes proportions afin que le reste à charge des familles soit inchangé.**

**En 2026, il sera proposé de maintenir le tarif appliqué en 2025 soit 3,30 € pour un élève demi-pensionnaire et de ne pas augmenter les tarifs de restauration.**

## AIDES DÉPARTEMENTALES À LA RESTAURATION

Dans le cadre de la politique globale de restauration dans les collèges, le Département a depuis 2019, transformé les anciennes bourses départementales en une aide à la restauration, versée automatiquement aux établissements dès qu'un élève bénéficie d'une bourse de l'Éducation Nationale. Cette aide est répartie en 4 montants, les 3 premiers concernent les élèves demi-pensionnaires et le dernier est réservé aux élèves externes.

**Pour l'année scolaire 2024-2025, chaque collégien titulaire d'une bourse de l'Éducation Nationale et dont les parents sont domiciliés dans la Vienne, a pu bénéficier d'une aide complémentaire du Département, allant de 47 € à 192 € par an. Ce dispositif concerne tout autant les collèges publics que les collèges privés.**

Une seconde aide à la restauration a également été créée. **L'aide compensatrice pour les collégiens accueillis dans des restaurants gérés par la Région Nouvelle-Aquitaine est cumulative avec la précédente, et concerne les collèges Ferdinand Clovis Pin et Jean Moulin de Poitiers ainsi que Jean Moulin de Montmorillon.** L'objectif est de financer la différence entre le tarif appliqué par le Département de la Vienne dans les collèges (3,30€) et le tarif appliqué par la Région Nouvelle-Aquitaine (3,50€), empêchant parfois certaines familles d'inscrire leurs enfants à la demi-pension.

**En 2024-2025, le nombre de boursiers et de bénéficiaires des aides sociales à la restauration a augmenté de manière significative (+8%).** Cette évolution s'explique notamment par l'attribution automatique des bourses scolaires au collège, rendant la procédure moins lourde et facilitant l'accès aux aides.



**685 000€**

montant des aides à la restauration pour l'année scolaire 2024-2025



Plus de **5 000**

collégiens concernés par une aide à la restauration en 2024-2025

**En 2026, il sera proposé de reconduire le dispositif d'aide sociale à la restauration à l'identique permettant aux familles de disposer d'un reste à charge moindre.**

## FAVORISER L'INCLUSION

### TRANSPORT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Les élèves et les étudiants en situation de handicap, domiciliés dans la Vienne, peuvent bénéficier d'une prise en charge des frais de transport afin de recevoir les prestations éducatives adaptées à leur situation et cela quel que soit leur statut (interne, demi-pensionnaire ou externe).

**Les frais de déplacement domicile/établissement scolaire sont ainsi pris en charge par le Département de la Vienne si l'enfant est scolarisé dans un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé, placé sous contrat, sous certaines conditions.**

Pour l'année scolaire 2024/2025 :



**403**

élèves pris en charge en transport collectif spécifique (via marchés publics avec des entreprises de transport) répartis sur 155 véhicules (155 conducteurs/trices)

**63**

élèves ont bénéficié d'une prise en charge au titre des indemnités kilométriques

**9**

élèves ont bénéficié d'une prise en charge au titre des indemnités kilométriques

**Toutes les informations pour bénéficier de ce dispositif sont sur le site internet du Département : [lavienne86.fr](http://lavienne86.fr)**



## LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'ÉDUCATION

**Garantir l'égalité des chances des élèves dans les apprentissages quel que soit leur environnement scolaire, social, géographique, et lutter contre les risques de décrochage scolaire liés à la situation de fracture numérique, sont des enjeux majeurs pour le Département de la Vienne.**

Le numérique s'est imposé comme un appui fondamental au service des apprentissages des élèves, qu'ils soient autonomes ou collaboratifs. **Le Département de la Vienne a voulu renforcer son engagement pour offrir aux collégiens les meilleurs équipements et les ressources numériques les plus performantes.**

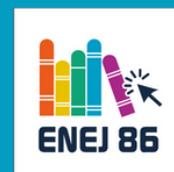
**Lancé en mai 2022 dans la Vienne, premier Département engagé en région Nouvelle-Aquitaine, le dispositif Territoires Numériques Éducatifs (TNE) a été prolongé jusqu'au 31 juillet 2026.** Il permet la mise à disposition d'équipements numériques, de formations adaptées et de ressources pédagogiques.

Ainsi, les projets déposés par les établissements dans le cadre d'appel à projets de lab numérique/pédagogique au sein de 2 établissements (Vouneuil-sur-Vienne, Saint-Benoit) se concrétiseront en 2025-2026 avec la transformation de la salle informatique avec du mobilier modulable et des équipements mobiles.

De manière à favoriser la médiation des ressources numériques au sein des établissements, **12 centres de documentation et d'information (CDI) dont les projets des établissements ont été validés, se verront équipés d'un « salon numérique ».**

**NOUVEAU**

### ENEJ : UNE APPLICATION MOBILE POUR FACILITER LE QUOTIDIEN SCOLAIRE



Depuis 2023, l'Espace Numérique de l'Éducation et de la Jeunesse (ENEJ) offre aux élèves des collèges publics de la Vienne, leurs parents et les membres des communautés scolaires, via une connexion sécurisée, un accès à des actualités, des espaces de travail collaboratifs, un drive individuel, la plateforme Lire en Vienne collèges, l'application Pronote, et les télé-services de l'Éducation Nationale (bourses nationales par exemple).

**Elle sera désormais disponible sur smartphone (téléchargeable sur les appareils Android et Apple) dès la rentrée 2025 pour faciliter son accès et voir en un coup d'œil son espace numérique ! Il favorise les échanges et la communication entre les familles et les équipes éducatives.**

## FAVORISER L'INCLUSION NUMÉRIQUE



Depuis 2024, le Département de la Vienne s'engage à collecter du matériel informatique ancien dans les collèges publics et bâtiments départementaux, reconditionné par l'Entreprise à But d'Emploi "Le Ressort" à Naintré, pour en faire don aux familles les plus éloignées du numérique.

Les dons s'accompagnent toujours d'un atelier pratique avec un conseiller ou médiateur numérique pour faciliter la prise en main des équipements, et faire connaître les ressources numériques financées par le Département à l'attention des collégiens.



228 ordinateurs ont été reconditionnés par Le Ressort, et sont distribués par le Département à des familles depuis janvier 2025.

## CAMPUS NUMERIA : OUVERTURE EN FÉVRIER 2026

En 2026, ce nouvel espace situé au sein du Pavillon historique du Futuroscope, va accueillir chaque année 10 000 élèves, 2 000 enseignants et formateurs de toute la France pour des ateliers dédiés au numérique. L'objectif est d'éduquer à la citoyenneté numérique, à la programmation robotique et de développer des compétences en sciences cognitives liées à l'appropriation des grands principes de l'apprentissage.

Ce campus installé sur deux niveaux proposera :

- Niveau bas : un espace de médiation et d'apprentissages scientifiques avec un espace XR (réalité étendue), un espace de co-working, un espace robotique, un hub interactif, un espace jeunes enfants, un amphithéâtre immersif, un studio, une allée immersive.
- Niveau haut : expérience sur la transition énergétique et la découverte des métiers d'avenir, auprès des familles (grand public) comme des classes en autonomie.

Ce projet ambitieux, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, Innovation dans la Forme Scolaire, porté par le Secrétariat Général Pour l'Investissement a un coût global de 11,7 M€. **Il est soutenu à la hauteur de 1,2 M€ par le Département, 1,05 M€ par la SEM Patrimoniale de la Vienne et bénéficie d'un soutien fort du Futuroscope.**





## ENGAGEMENT ET CITOYENNETÉ

Le Département s'engage avec le Conseil Départemental des Jeunes de la Vienne pour encourager l'éveil à la citoyenneté et l'ouverture d'esprit des jeunes élèves.

### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES (CDJ)



Mis en place en 2020, le Conseil Départemental des Jeunes (CDJ) de la Vienne est constitué de jeunes issus de classes de 5<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup>, élus pour 2 ans. **55 jeunes représentent 34 collèges de la Vienne pour la mandature 2024-2026 et travaillent sur la thématique « être citoyenne, être citoyen ».**

Véritable outil d'engagement et de participation des jeunes à la vie locale, le CDJ vise à faire découvrir aux jeunes élus le fonctionnement et les missions de la collectivité départementale et les sensibiliser aux notions de démocratie et d'intérêt général. **Il a également vocation à être un lieu d'actions, d'expression et de formation à la vie citoyenne et permet aux jeunes de concrétiser des projets pour améliorer leur vie quotidienne à travers quatre commissions thématiques : environnement, solidarité-égalité-engagement, culture et sport.**



Les travaux du CDJ sont animés par un collectif d'associations d'éducation populaire (La Ligue de l'Enseignement de la Vienne, l'Association Culturelle et Sportive des Écoles Publiques, l'Arœven et Les Francas), sous la supervision de la Mission Jeunesse et Citoyenneté du Département.



Des temps-forts sont aussi régulièrement proposés aux membres du CDJ (visites du Sénat et du Panthéon, du centre de tri et du centre de secours de Saint-Eloi, tenue d'un atelier lors du marathon des collèges...), afin d'enrichir leur formation citoyenne.

**Jusqu'en juin 2026, les jeunes vont poursuivre leurs travaux pour élaborer des projets en lien avec la thématique « être citoyenne, être citoyen ».**



## L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Pour favoriser l'accès à l'éducation artistique et culturelle des collégiens, des appels à projets sont menés en collaboration avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Vienne (DSDEN).

### LES 4C : CITOYENNETÉ - COLLÈGES - COMPAGNIES

L'objectif est de rapprocher équipe artistique et équipe pédagogique autour d'un projet orienté vers la culture ou l'éducation à la citoyenneté, mené sur 2 années scolaires. **Le Département apporte une aide à la structure artistique de 5 000 € par projet et par année, pendant 2 ans, pour 75 heures d'intervention artistique par année scolaire. 26 collèges ont pu bénéficier de ces projets avec 25 compagnies professionnelles depuis 2017.**

Pour l'année scolaire 2025/2026, 8 projets sont soutenus pour la 2<sup>ème</sup> année :

- Compagnie Blast – écriture, poésie, théâtre, expression corporelle – au collège Théophraste Renaudot de Saint-Benoît
- Compagnie Plein Vent - théâtre, son - au collège Romain Rolland de Charroux
- Compagnie Sans Titre Production - théâtre, slam, arts plastiques, musique, écriture - au collège Georges David de Mirebeau
- Adéquante compagnie - danse, cinéma, arts visuels - au collège Camille Claudel de Civray
- Les Ateliers du Panorama - lecture, oralité, théâtre - au collège Chavagnes Saint-Joseph de Loudun
- Brasse Brouillon - théâtre, écriture, scénographie, arts de la rue – au collège Jean Rostand de Neuville-de-Poitou
- Compagnie Rouge Cheyenne - théâtre - au collège Arthur Rimbaud de Latillé
- Le Théâtre dans la Forêt - théâtre, création sonore - au collège Maurice Bedel de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers



Élèves du collège Arthur Rimbaud de Latillé avec la Compagnie Rouge Cheyenne à la salle du Pressoir de Chiré-en-Montreuil

### LE DISPOSITIF D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN ARTS VISUELS

Ce dispositif a pour vocation de permettre la rencontre de collégiens avec des artistes contemporains et leurs œuvres. Il est composé :

- **d'une visite commentée de l'exposition des œuvres de l'artiste intervenant**, à destination des collégiens bénéficiaires dans les locaux de l'Hôtel du Département à Poitiers
- **de la réalisation de 15 heures d'ateliers artistiques par l'artiste**, auprès d'une classe ou d'un groupe d'élèves du collège, devant aboutir à la réalisation d'œuvres exposables
- **de l'exposition des travaux des collégiens réalisés pendant les heures d'ateliers, dans les locaux de l'Hôtel du Département, avec l'organisation d'un vernissage en présence des élèves**

L'exposition et les interventions de l'artiste (matériels inclus) sont pris en charge par le Département.



Vernissage de l'exposition de Thomas Regdosz avec les élèves de 3<sup>ème</sup> SEGPA du collège René Descartes et Henri Colin

**En 2024/2025, deux projets ont été réalisés :**

- l'artiste NAILI est intervenue auprès de la classe de 4<sup>ème</sup> C du collège La Chaume La Salle de Vouillé
- l'artiste Thomas Regdosz est intervenu auprès de la classe de 3<sup>ème</sup> SEGPA du collège René Descartes à Châtelleraut

**En 2025/2026, deux projets seront soutenus, l'un avec l'artiste EV00 et l'autre avec l'Atelier Nouchka.**

## DISPOSITIF D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE AVEC LE TAP - SCÈNE NATIONALE DE GRAND POITIERS

**Le Département et le TAP - Scène nationale de Grand Poitiers développent depuis 2023 des actions d'éducation artistique et culturelle au sein des collèges de la Vienne avec des artistes programmés au TAP.**

En 2024/2025, le projet «Crush en musique» a concerné 3 collèges: Gérard Philipe de Chauvigny, Jean Monnet de Lusignan et Camille Guérin de Vouneuil-sur-Vienne.

**Chacun des collèges a bénéficié de 39 heures d'ateliers de pratique artistique avec les artistes Aurore Bucher et Jérémie Arcache de l'Ensemble Virévolte, programmés dans le cadre du projet du TAP «Vagabondages», et Clément Berny chef de chœur.** A travers un parcours du spectateur, ils ont pu assister à des spectacles au TAP, découvrir les métiers du spectacle vivant et le processus de création artistique.

Les collégiens bénéficiaires du parcours 2025/2026, avec l'artiste Claire Bergerault, seront choisis en lien avec l'Éducation Nationale.



## CLASSES ART ET PATRIMOINE

**Destiné aux collèges publics et privés sous contrat d'association de la Vienne, le dispositif Classes Art et Patrimoine est mis en place par le Département en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de la Vienne.**

Ce dispositif a pour objectif **d'encourager les enseignants des collèges à faire découvrir à leurs élèves les sites historiques et patrimoniaux ainsi que les lieux de création et de diffusion de l'art contemporain du département à travers l'organisation de sorties et de séjours d'une durée de 1 à 3 jours.**

Ainsi, les collèges peuvent organiser leurs sorties en se référant au panel de sites sélectionnés par le Département et la DSDEN de la Vienne, présentant des offres pédagogiques qualitatives (visite et atelier), en adéquation avec les programmes scolaires.

**Le collège peut candidater pour faire 2 sorties/an. Chaque sortie est constituée au maximum de 2 classes ou groupes équivalents. Le Département prend en charge les frais de transport, de visite et d'atelier. La subvention est attribuée au regard des devis transmis par le collège et plafonnée à 500 €/ jour.**



Confort Moderne - Poitiers



Collégiale Sainte Croix - Loudun



Abbaye de Saint-Savin

### LES SITES PATRIMONIAUX

Angles-sur-l'Anglin : Roc-aux-Sorciers - Forteresse  
Champniers : Le Cormenier  
Charroux : Abbaye  
Châtelleraut : Manufacture - Théâtre de Blossac - la ville  
Chauvigny : musées et la cité médiévale  
Cherves : moulin et les sites culturels des « Gens de Cherves »  
Civaux : musée archéologique  
Curzay-sur-Vonne : musée du vitrail  
Journet : Prieuré de Villesalem  
L'Isle-Jourdain : patrimoine industriel  
Loudun : Collégiale Sainte-Croix

Lussac-les-Châteaux : musée de la Préhistoire  
Monts-sur-Guesnes : Château de Monts sur Guesnes  
Montmorillon : la ville  
Poitiers : musée Sainte-Croix - Confort Moderne - la ville  
Saint-Martin-l'Ars : Abbaye royale de la Réau  
Saint-Martin-la-Pallu : Tours Mirandes  
Saint-Savin : Abbaye de Saint-Savin  
Saulgé : écomusée du Montmorillonnais  
Scorbé-Clairvaux : site du Haut-Clairvaux  
Tercé : la Vienne dans la Seconde Guerre mondiale  
Valence-en-Poitou : Abbaye de Valence  
Vellèches : Château de Marmande











**Contact presse**

**Audrey VOISIN**

☎ 05 49 55 66 97 - 06 42 97 26 48

✉ [avoisin@departement86.fr](mailto:avoisin@departement86.fr)

